

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Quickpad

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Compresse imprégnées d'alcool non réutilisables pour le nettoyage cutané

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Holtsch Medizinprodukte GmbH	
Rue:	In den Faltern 13	
Lieu:	D-65232 Taunusstein	
Téléphone:	+49(0)6128 917 177	Téléfax: +49(0)6128 447 42
e-mail:	info@holtsch-med.com	
Interlocuteur:	Malte Hertzberg	
Internet:	www.holtsch-med.com	
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 172 6123 572
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils supplémentaires

D'après la législation sur les produits chimiques en relation avec la législation sur la cosmétique, le produit est exclu de l'étiquetage des matières dangereuses

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 2 de 9

L'ingestion de quantités élevées peut entraver le passage intestinal.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Compressees pré-imprégnées d'alcool isopropylique à 70% (0,46 ml par compresse).

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
67-63-0	Propane-2-ol			0,46 ml %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Aucune mesure particulière.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Aucune mesure particulière.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'ingestion de quantités élevées peut entraver le passage intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 3 de 9

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec des yeux.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre la radiation solaire direct.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Compresse imprégnées d'alcool non réutilisables pour le nettoyage cutané

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 4 de 9

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux.

Protection des yeux/du visage

Non demandé sous utilisation appropriée.

Protection des mains

Non demandé sous utilisation appropriée.

Protection de la peau

Non demandé sous utilisation appropriée.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Solide, avec solution des désinfectants.

Couleur:

Odeur: Odeur d'alcool

Testé selon la méthode

pH-Valeur: n.d.

Modification d'état

Point de fusion: n.d.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: n.d.

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.d.

Point d'éclair: 12 °C *)

Inflammabilité

solide: Combustible.

gaz: n.a.

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: 2,0 vol. % *)

Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. % *)

Température d'inflammation: 425 °C *)

Température d'auto-inflammabilité

solide: Le produit n'est pas auto-inflammable.

gaz: n.a.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 5 de 9

Température de décomposition:	n.d.
Propriétés comburantes	
Non oxyder.	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	43 hPa *)
Densité (à 20 °C):	0,87 g/cm ³ *)
Densité apparente:	n.d.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible *)
Solubilité dans d'autres solvants	
n.d.	
Viscosité dynamique:	n.a.
Viscosité cinématique:	n.a.
Durée d'écoulement:	n.a.
Densité de vapeur:	n.d.
Taux d'évaporation:	n.d.
Épreuve de séparation du solvant:	n.d.
Teneur en solvant:	n.d.

9.2. Autres informations

*) Données sur la solution

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Monoxyde et Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propane-2-ol

DL50/orale/rat: 5045 mg/kg [RTECS]

DL50/cutanée/lapin: 12800 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 46,5 mg/l/4h [RTECS]

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 6 de 9

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique**Observation diverses**

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

Le produit rarement peut provoquer rougir de la peau pour un certain temps.

Peut provoquer une irritation des muqueuses.

L'ingestion de quantités élevées peut entraver le passage intestinal.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Propane-2-ol

CL50/Lepomis macrochirus/96 h = 1400 mg/l [ECOTOX DATABASE]

CE50/Daphnia magna/48 h = 13299 mg/l [IUCLID]

CI50/Desmodesmus subspicatus/72 h > 1000 mg/l [IUCLID]

12.2. Persistance et dégradabilité

Propane-2-ol

Biodégradabilité (OCDE): 95% [OCDE 301 E]

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propane-2-ol

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. Log Pow: 0,05 [OCDE 107]

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 7 de 9

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 3175
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Propane-2-ol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	4.1
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	4.1
	
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 kg / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	40
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 3175
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Propane-2-ol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	4.1
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	4.1
	
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 kg / 30 kg
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 8 de 9

14.1. Numéro ONU:	UN 3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	4.1
	
Marine polluant:	No
Quantité limitée (LQ):	1 kg / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-A, S-I

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	4.1
	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	5 kg
Passenger LQ:	Y441
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	445
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	15 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	448
IATA-Quantité maximale (cargo):	50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	0,46 ml
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Quickpad

Date de révision: 03.07.2020

Code du produit: 10692-0001

Page 9 de 9

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intèr

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)